

Bachelor Immobilier

BLOC 2 : Accompagnement et optimisation fiscale du patrimoine immobilier d'un client

Bac + 3 reconnu par l'Etat – Niveau 6 - Code RNCP : 36662



1. *Financement et fiscalité* – 59h :

C1 : Connaître et différencier les impôts des particuliers

C2 : Calcul et déclaration de l'impôt sur le revenu

C3 : Calculer l'imposition d'une plus-value immobilière

C4 : Réaliser le montage d'un financement immobilier

C5 : Apprécier le coût global d'un prêt immobilier

C6 : Calculer l'imposition sur la fortune immobilière

C7 : Proposer les produits de défiscalisation en fonction des objectifs des clients

C8 : Calculer le montant d'une succession ou effectuer des donations

2. *Gestion financière et culture entrepreneuriale* – 44h :

C1 : Comprendre et analyser le bilan comptable, le compte de résultat et le cycle d'investissement

C2 : Comprendre et analyser le bilan fonctionnel

C3 : Comprendre et analyser les soldes intermédiaires de gestion

C4 : Donner des réponses pertinentes et proposer des solutions adéquates à la suite de l'analyse économique et financière de l'entreprise

C5 : Connaître les différents statuts : EI et formes sociétales et leurs caractéristiques

C6 : Etablir un prévisionnel dans le cadre d'un projet de création d'entreprise

C7 : Mettre en place des outils nécessaires au suivi de la rentabilité et la de profitabilité de l'entreprise

C8 : Mettre en place des outils nécessaires au suivi de la trésorerie et de l'exploitation

PREREQUIS :

- Niveau Bac +2 minimum
- Niveau BAC et 5 années d'expérience professionnelle

PROFIL :

- Sens de l'observation et de l'analyse
- Sens commercial
- Persuasif et tenace
- Sens du relationnel

PUBLIC :

- Demandeur d'emploi
- Salarié
- Personne en reconversion
- Personne en situation de handicap (adaptation de la formation possible)

NOTRE METHODE :

- Les cours sont dispensés en face à face, en alternant des apports théoriques et des expériences pratiques
- L'équipe pédagogique est constituée principalement de professionnels de secteur



Modalité d'évaluation :

Chaque bloc de compétences se valide de manière indépendante.

Deux cas de figure :

1. Validation des compétences par l'expérience
2. Validation des compétences par mise en situation professionnelle

Validation totale ou partielle :

La validation d'un bloc de compétences suppose l'acquisition de chaque compétence qui le constitue.

En cas de validation partielle, le candidat sera évalué lors d'un prochain jury sur le ou les module(s) non validé(s) uniquement. En cas d'échec à un CCP mais acquisition d'au moins un module, le candidat pourra conserver le bénéfice des résultats obtenus à chaque module acquis pendant 5 ans. Il ne pourra cependant bénéficier des résultats obtenus pour la validation de la certification tant que le CCP ne sera pas validé dans son intégralité.

Si l'ensemble des blocs de compétences est validé, la validation du titre par la formation est subordonnée à la présentation écrite et orale d'un mémoire réalisé autour d'une thématique globale, choisie par le candidat et en lien avec le secteur d'activité de la spécialité choisie.